



# Conseil général d'Agiez

## Procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Andy Bécue, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h, salue l'assemblée et invite Mme Sylvie Fernandes, secrétaire du Conseil, à procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Renouvellement du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Comptes 2024
7. Proposition individuelles et divers

L'ordre du jour présenté comme tel est accepté à l'unanimité.

## **1. Résultats de l'appel**

Membres présents : 28

Membres excusés : 9

Membres absents : 2

Le Municipal François Vallotton s'est également excusé pour la séance. Il a transmis ses communications à la Municipale Annick Pétermann, qui en fera lecture.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le Président annonce que le PV ayant été envoyé à l'avance, il ne sera pas procédé à sa lecture. Il donne ensuite la parole aux conseillers pour d'éventuelles remarques ou propositions de modification.

Monsieur Christophe Baudraz fait remarquer que sa communication à la dernière séance n'est pas assez détaillée dans le PV de la séance du 12 décembre 2024. À l'invitation du Président, il formule la modification à apporter au PV. La modification du PV proposée est acceptée à l'unanimité.

(Note du Président : ayant omis de faire voter l'acceptation du PV par les conseillers, ce dernier sera formellement soumis au vote à la séance de décembre).

## **3. Assermentation des nouveaux membres**

Une personne se propose pour rejoindre le Conseil : Mme Gina Mucedola, qui est assermentée par la formule d'usage. Applaudissements de l'assemblée. Le nombre de membres présents passe donc à 29.

## **4. Renouvellement du bureau**

Le Président du Conseil annonce le renouvellement du bureau ainsi que le renouvellement de la commission gestion/finances.

Présidence : M. Andy Bécue se représente au poste de président du Conseil. Aucune autre personne n'exprime son souhait de se présenter au même poste. Le nombre de candidat étant égal aux nombres de siège à repourvoir, M. Bécue est donc élu tacitement pour une année en tant que Président du Conseil.

Vice-Présidence : M. Jérémy Besson se représente au poste de Vice-Président du Conseil. Aucune autre personne n'exprime son souhait de se présenter au même poste. Le nombre de candidat étant égal aux nombres de siège à repourvoir, M. Besson est donc élu tacitement pour une année en tant que Vice-Président du Conseil.

Scrutateurs : M. Francisco Pinto se représente au poste de scrutateur. M. Antonio Mucedola ne se représentant pas, une place est vacante. Mme Gina Mucedola se propose au poste de scrutatrice. Aucune autre personne n'exprime son souhait de se présenter au même poste. Le nombre de candidat étant égal aux nombres de siège à repourvoir, Mme Mucedola et M. Pinto sont donc élus tacitement pour une année aux postes de scrutateurs.

Scrutateurs suppléants : MM. Nathalie Vallotton et Joëlle Arenas se représentent au poste de scrutatrices suppléantes. Aucune autre personne n'exprime son souhait de se présenter au même poste. Le nombre de candidat étant égal aux nombres de siège à repourvoir, Mmes. Vallotton et Arenas sont donc élues tacitement pour une année en tant que scrutatrices suppléantes.

Commission gestion/finances : MM. Jacques-André Porchet et Antonio Mucedola se représentent en tant que membres de la Commission gestion/finance. Mme Céline Ré, excusée, a exprimé la même volonté auprès du Président en amont de cette séance. Aucune autre personne n'exprime son souhait de se présenter aux mêmes postes. Le nombre de candidats étant égal aux nombres de siège à repourvoir, ces 3 personnes sont donc élues tacitement pour une année en tant que membre de la Commission.

Suppléance de la Commission gestion/finance : Mme Nathalie Vallotton se représente au poste de suppléante de la commission gestion/finance. Aucune autre personne n'exprime son souhait de se présenter au même poste. Le nombre de candidat étant égal aux nombres de siège à repourvoir, Mme Vallotton est donc élue tacitement pour une année à ce poste.

## **5. Communications de la Municipalité**

Le Président laisse la parole aux différents délégués du Conseil :

**STEP** : M. Jean-Paul Leutwyler, aucune communication.

**ASIOR** : Mme Amélie Nicolet nous informe que les comptes ont été votés et que le nouveau mandat attribué pour les transports scolaires a soulevé de nombreuses questions.

**ORPC** : M. Jérémy Besson, aucune communication.

La parole est donnée aux membres de la Municipalité :

**M. Philippe Schwendimann, Syndic** :

M. le Syndic nous informe qu'un abri sera posé sur la façade de la Maison de commune (ancien collège) et que ce dernier sera muni de panneaux solaires. Des panneaux solaires seront également installés sur le toit de l'abri de la fontaine.

Il nous informe également que du mobilier pour la Salle du Conseil sera acheté prochainement.

Concernant l'héritage reçu par feu Mme et M. Kocher, la somme de fr. 2'500'000.- est actuellement placée sur un compte bancaire. Il sera du ressort de la prochaine Municipalité de proposer un usage à ce dernier.

**Mme Annick Pétermann :**

**Eau** : À la suite des divers prélèvements de l'eau et des analyses de celle-ci, Mme Pétermann nous annonce que la qualité de l'eau est bonne et que le réservoir est propre.

**Projet intercommunal** : Ce dernier se fera uniquement avec les communes d'Agiez et de Bofflens, Arnex-sur-Orbe ne voulant pas se joindre à l'entente.

**Pompe défectueuse du puit** : Cette dernière ne présentait pas de défaillance interne. Le problème provient d'un câble endommagé lors de l'installation, ce qui a entraîné une usure prématuée de cette dernière. Comme il n'a pas été possible d'identifier l'entreprise responsable parmi les 3 intervenants, les frais de réparations/remplacement, estimés à fr. 12'000.- seront donc à la charge de la commune à hauteur de 60% (40% étant pris par Bofflens).

**M. François Vallotton** (communications lues par Mme Annick Pétermann)

**Asior** : L'entreprise Helvégie, filiale de la RATP a été choisie pour le mandat de transports scolaires. M. François Vallotton déplore ce choix.

**eHNV** : Annoncé lors l'Assemblée générale tenue à Yverdon-les-Bains, un déficit de fr. 1'750'000.- est à déplorer. Les investissements se poursuivent sur AmbyParc, centre de traitement ambulatoire en périphérie d'Yverdon-les-Bains. Le projet eHnv du futur a été stoppé à la suite de l'étude géologique et sismique. Quatre sites ont été retenus pour le nouvel hôpital. La décision interviendra en octobre-novembre 2025.

**PACOM** : Après étude, M. Vallotton nous informe que le PACom va être transmis prochainement à l'Etat pour validation. Le plan de la zone spéciale de Grattiaux, initié par M. Frédéric Baudraz, a également été transmis à l'Etat.

**M. Angelo Fenu :**

**Déchetterie** : M. Angelo Fenu présente aux membres du Conseil, les statistiques liées aux déchets de la commune, établies par la Société Valorsa. Parmi les points à retenir, il faut relever : les faibles quantités d'ordures ménagères (jusqu'à 3 fois inférieures à la moyenne) et de papiers/cartons, les déchets verts au niveau de la moyenne basse, les encombrants au niveau de la fourchette haute et les métaux supérieurs à la moyenne. La Société Valorsa propose notamment de mettre en place une collecte du bois ainsi qu'une collecte séparée du papier et des cartons. M. Fenu souligne que de telles mesures ne sont pas facile à mettre en œuvre vu la petite taille de notre commune et de la déchetterie.

**M. Raphael Krüll :**

**ORPC** : Le projet de fusion a été abandonné par le Canton et les comptes se portent bien. Il y aura une restitution de 28 cts par habitant. Le PRU a été déployé le 16 mai dans le cadre d'un exercice de la protection civile.

**Éclairage** : Le fournisseur donnera prochainement à la Commune un accès direct aux réglages de l'intensité lumineuse des lampadaires.

**Routes** : La pose et la configuration du radar pédagogique ont été finalisées ces derniers jours.

**Arrêt de bus** : Le projet d'arrêts de bus soumis au Canton en juin 2019 n'est plus compatible avec la loi pour les personnes en situation de handicap. Il doit être revu car les bordures doivent présenter une hauteur de 22 cm. M. Krüll demande au Conseil de se prononcer sur la mise à jour de ce projet par la Municipalité.

Le président ouvre la discussion sur l'entièreté des points liés aux communications de la Municipalité.

**Concernant les déchets** : M. Mucedola s'interroge sur le lien entre la quantité élevée de métaux et l'agriculture. M. Angelo Fenu sollicite M. Bernard Vallotton sur cette question, qui répond qu'il amène généralement de tels déchets à Chavornay.

**Concernant l'éclairage public** : M. Besson pose la question de la pose de l'éclairage LED dans le bas du village. La Municipalité répond que le devis a été à signé et envoyé à Voé. M. Krüll se propose de relancer la société à ce sujet.

**Concernant le projet des arrêts de bus** : M. Pinto pose la question des raisons du refus de ce projet par les Conseillers à l'époque. Après discussion, les raisons suivantes ont été rappelées : l'accessibilité au parking de Mme Nathalie et M. Bernard Vallotton pour un des arrêts (bordure) et le positionnement pour le second arrêt (fontaine vs bord de la route). M. Jacques-

André Porchet demande si la nouvelle étude tiendra compte des remarques formulées par les Conseillers ou si elle se contentera d'adapter le projet 2019 aux nouvelles normes liées aux situations de handicap. M. le Syndic informe que les remarques des Conseillers seront également étudiées.

**Concernant la pompe du puits :** M. Daniel Ducraux suggère à la Municipalité d'insister auprès de la protection juridique pour que la société responsable soit identifiée afin de couvrir les frais de réparation. Mme Pétermann lui répond qu'en l'absence d'éléments de preuves, il est difficile de débouter une procédure légale envers une société en particulier.

**Concernant le PACCom :** M. Frédéric Baudraz informe qu'il a assisté à une séance d'information à Croy au cours de laquelle de nombreuses personnes ont exprimé leur incompréhension du projet. Il recommande à la Municipalité de prévoir une ou deux séances pour informer les habitants. M. le Syndic répond qu'une séance d'information a déjà été organisée l'année dernière et qu'une autre séance sera organisée avant la mise à l'enquête.

**Concernant le 30km/H :** M. Pinto fait remarquer que peu de personnes respectent le 30km/h à la Rue des Fontaines principalement parce qu'il y a un manque de clarté sur l'étendue de la zone 30km/h dans le village. Cette question liée à la portée de la zone 30 a également été soulevée par M. Christophe Baudraz. M. Krüll rappelle que la zone 30 s'étend sur l'ensemble du haut du village (Rue des Fontaines et quartier des Vignes inclus) mais que la Municipalité ne souhaitait pas l'installation d'élément ralentisseurs. M. Pinto répond que la question porte plutôt sur la signalisation et le marquage au sol. M. Krüll informe que des marquages au sol « 30 » supplémentaires sont dans le domaine du possible.

**Concernant le parage sauvage le long du mur du Château :** M. Frédéric Baudraz interpelle la Municipalité sur ce point. M. Krüll répond qu'une demande de devis a été envoyée à une entreprise de signalisation et de marquage routier pour instaurer une interdiction de stationner.

**Concernant le radar pédagogique :** M. Mucedola pose la question de savoir si ce dernier est déjà installé. M. Krüll répond par la positive et indique que ce dernier est installé dans la descente de la Rte de Bretonnières, sur un socle mobile. M. Le Syndic ajoute que ce dernier pourra être déplacé dans le village tous les 2-3 mois.

**Concernant les arrêts de bus :** M. Bruno Perler s'interroge sur la pertinence d'entamer une nouvelle étude par la Municipalité alors que le projet avait initialement été rejeté par les Conseillers. M. Krüll précise que sa demande vise justement à obtenir l'aval des Conseillers pour débouter une nouvelle étude du projet.

**Concernant la place de jeux du bas du village :** M. Jérémy Besson alerte la Municipalité sur l'état de délabrement de celle-ci. M. Vincent Perret partage l'avis M. Besson. Mme Pétermann indique que cette remarque sera étudiée lors de l'établissement du budget 2026.

Plus aucun conseiller ne demandant la parole, le Président propose de passer au vote sur la réouverture d'une étude visant l'aménagement des arrêts de bus dans le bas du village.

**Résultats des votes :**

En faveur : 22

Avis contraires : 5

Abstention : 2

Le Conseil autorise donc la Municipalité à relancer une étude sur le sujet.

## 6. Comptes 2024

Lecture du préavis municipal par M. le Syndic.

Lecture du rapport de la Commission gestion/finances par M. Jacques-André Porchet.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes 2024.

M. Frédéric Baudraz s'interroge sur l'utilisation des fonds de réserve par la Municipalité pour effectuer des travaux sans passer par le Conseil, alors que d'autres projets sont mis au budget et soumis à l'approbation du Conseil.

M. le Syndic indique que les demandes de crédit sont soumises à l'approbation du Conseil pour les projets importants. Certains projets de moindre coût (ex. remplacement de chaises dans la salle du Conseil) ont été directement effectués sans passer par le Conseil.

M. Jérémy Besson interpelle la Municipalité sur la question des luminaires du bas du village. Cette question a déjà été soulevée lors des précédentes séances du Conseil et il s'avère que les travaux de remplacement n'ont toujours pas débuté.

M. le Syndic nous informe que cette question n'est plus du ressort de la Municipalité mais de Voé qui doit effectuer une étude concernant la puissance des luminaires au niveau de la route cantonale. Les travaux devraient être réalisés à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026.

Plus aucun conseiller ne demandant la parole, le Président propose de passer au vote sur les comptes 2024.

**Résultats des votes :**

En faveur : 27

Avis contraires : -

Abstention : 2

Les comptes 2024 sont donc acceptés sans avis contraire.

## 7. Propositions individuelles et divers

**Chemins bétonnés :** Monsieur Frédéric Baudraz demande à la Municipalité de bien vouloir se pencher sur la question de l'utilisation des chemins bétonnées et des abus remarqués (ex. stationnements sauvages).

Mme Pétermann répond que la marge de manœuvre de la Municipalité est limitée à ce qu'il y a déjà en place (ex. panneau interdiction de stationner).

**Nombre de séances du Conseil par an :** M. Jérémy Besson évoque la possibilité d'organiser une troisième séance de Conseil par an, en plus des deux qui se tiennent actuellement en juin et en décembre. Cela permettrait un meilleur suivi des projets en cours.

Mme Pétermann indique qu'il est toujours possible d'organiser un Conseil extraordinaire, si nécessaire, comme cela a été le cas dans le passé. Elle ajoute qu'une séance supplémentaire ne ferait sens que s'il y a des objets à mettre à l'ordre du jour.

M. Besson précise qu'une troisième séance de Conseil général peut être ajoutée au calendrier sans forcément être extraordinaire.

Plus aucun conseiller ne demandant la parole, le Président ajoute deux communications du Bureau :

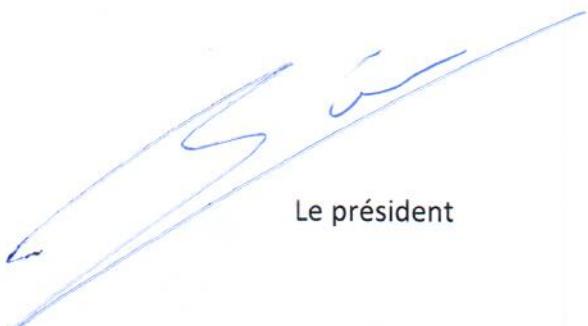
- Le Conseil dispose d'une nouvelle adresse email : [conseil@agiez.ch](mailto:conseil@agiez.ch)  
Le Président invite les conseillers à utiliser celle-ci à partir de maintenant.
- La loi sur les communes confère aux membres du Conseil la possibilité de fixer le montant des indemnités versées au Syndic et aux membres de la Municipalité (art. 16.1 de la LCOM), ainsi qu'aux conseillers et membres du bureau (art. 16.2). Une réévaluation de ces indemnités est effectuée, en principe, une fois par législature (art. 16.3). Par conséquent, le Président annonce son souhait de solliciter la Commission des salaires pour coconstruire un projet relevant des conseillers et du bureau.

La Municipalité proposera un préavis établi par elle-même à cette même Commission. Le Président ajoute que l'objectif est de soumettre ces deux projets de réévaluation des indemnités au vote des Conseillers lors de la séance de décembre 2025, afin qu'ils puissent s'appliquer à la nouvelle législature (2026 – 2031).

Le président, M. Andy Bécue, clôture la séance et annonce la date du prochain Conseil général, soit :

**le jeudi 11 décembre 2025**

La séance est levée à 21h26.



Le président  
Andy Bécue



Le secrétaire  
Sylvie Fernandes

**CONSEIL GÉNÉRAL  
D'AGIEZ**